

Séance du 20 février 2024

N° 5

COMITÉ SYNDICAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Tarifs 2023-2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le vingt février de l'an deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire), M. Michel Cantais (vice-président), Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire)

Étaient absents excusés : M. Bruno Courtois (titulaire).

La séance est ouverte à 18 h 10 heures et Mme Pelli est nommée secrétaire de séance.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

**I - DROIT D'INSCRIPTION**

Ce droit est perçu pour chaque élève lors de l'inscription ou de la réinscription, et ne peut être remboursé.  
En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, le droit perçu est plafonné au montant de 3 inscriptions.

Résidents	28,00 €
Extérieurs	58,00 €

**II – COURS - Tarif annuel**

La cotisation est due pour l'année entière sauf dans les cas suivants :

- pour une inscription à partir du mois de janvier, abattement d'un tiers du montant annuel,
- pour une inscription à partir du mois d'avril, abattement de deux tiers.

Un abattement de 15 % est appliqué à partir du 2<sup>e</sup> élève d'une même famille, sauf "Cours collectif seul" et ensemble vocal ou instrumental.

**ÉLÈVES RÉSIDENTS  
(DOMICILIÉS À GRAND-COURONNE OU PETIT-COURONNE)**

**Éveil, Initiation  
(musique et/ou danse)** 133,42 €

**1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles**

1 <sup>ère</sup> activité	275,61 €
2 <sup>e</sup> activité	185,30 €
3 <sup>e</sup> activité	93,80 €
Cours collectif seul	214,26 €

**3<sup>e</sup> cycle et CPES**

1 <sup>ère</sup> activité	437,60 €
2 <sup>e</sup> activité	293,30 €
3 <sup>e</sup> activité	148,99 €
Cours collectif seul	308,56 €

**Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)**

1 <sup>ère</sup> pratique	57,93 €
2 <sup>e</sup> pratique	38,61 €

**Activité Danse seule**

Initiation	133,42 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles	214,26 €
3 <sup>e</sup> cycle	286,12 €
Adultes 1 cours	214,26 €
Adultes 2 cours	286,12 €

**Élèves adultes**

1 <sup>ère</sup> activité	298,23 €
2 <sup>e</sup> activité	199,76 €
3 <sup>e</sup> activité	101,15 €
Cours collectif seul	231,06 €

**ÉLÈVES EXTÉRIEURS**

	Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
<b>Éveil, Initiation (musique et/ou danse)</b>	295,14 €	303,81 €	318,27 €
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	756,25 €	778,46 €	815,56 €
2 <sup>e</sup> activité	506,52 €	521,41 €	546,24 €
3 <sup>e</sup> activité	257,22 €	264,81 €	277,39 €
Cours collectif seul	410,39 €	430,91 €	442,61 €
<b>3<sup>e</sup> cycle, Cycle spécialisé</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	437,60 €	944,09 €	989,07 €
2 <sup>e</sup> activité	293,30 €	632,35 €	662,48 €
3 <sup>e</sup> activité	148,99 €	320,82 €	336,11 €
Cours collectif seul	308,56 €	582,27 €	610,58 €
<b>CPES Cycle Préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs</b>	437,60 €	944,09 €	989,07 €
<b>Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)</b>			
1 <sup>ère</sup> pratique	112,83 €	116,14 €	121,69 €
2 <sup>e</sup> pratique	84,62 €	87,15 €	91,28 €
<b>Activité Danse seule</b>			
Initiation	295,17 €	303,81 €	318,27 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles	410,39 €	422,46 €	442,61 €
3 <sup>e</sup> cycle	286,12 €	755,96 €	791,99 €
Adultes 1 cours	410,39 €	422,46 €	442,61 €
Adultes 2 cours	618,73 €	637,84 €	667,23 €
<b>Élèves adultes</b>			
1 <sup>ère</sup> activité	815,53 €	839,54 €	885,69 €
2 <sup>e</sup> activité	546,24 €	551,80 €	589,07 €
3 <sup>e</sup> activité	277,33 €	285,49 €	299,10 €
Cours collectif seul	442,80 €	455,82 €	477,53 €

**III – LOCATION D'INSTRUMENT - Tarif trimestriel**

Répartition des instruments :

A : guitare, instruments petites mains

B : violon, alto

C : cor, cornet, trompette, trombone

D : flûte traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, tuba, luth

E : hautbois, cor anglais, basson, xylophone complet, violoncelle

F : Flûte à bec

**ÉLÈVES RÉSIDENTS****ÉLÈVES EXTÉRIEURS**

		Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
A	21,00 €	48,50 €	49,93 €	52,31 €
B	27,75 €	68,66 €	70,69 €	74,06 €
C	32,98 €	76,85 €	79,10 €	82,87 €
D	39,61 €	85,21 €	85,65 €	91,92 €
E	44,99 €	93,60 €	97,52 €	100,94 €
F	10,50 €	21,00 €	23,10 €	25,20 €

**IV – Elèves non inscrits à l'année (périodes plus courtes et ponctuelles)**

Cours d'instruments individuels "ponctuels" (formule valable une seule fois par personne)

Formule 1 : Bilan seul (1 heure)	30,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 40 minutes	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 40 minutes	110,00 €

Cours d'instruments collectifs 2 à 4 personnes, tarif par personne

Formule 1 : Bilan seul (1 h 30)	20,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 1 heure	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 1 heure	110,00 €

Cours de Formation Musicale sur 1 trimestre (après 2 séances gratuites) renouvelable jusqu'à 2 fois sur une seule année scolaire

60,00 €

**V – Cas particuliers**

1 - Élèves scolarisés dans les classes à horaire aménagé (CHAM, S2TMD, licence d'interprète)

Les cours suivis dans le cadre de ces dispositifs sont gratuits, à l'exception des CHAM collège qui bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence.

2 - Cours collectif seul, pratiques collectives

Le tarif « Cours collectif seul » est applicable aux élèves qui ne suivent qu'un seul cours collectif hebdomadaire (Formation Musicale, culture musicale, ateliers, musique de chambre, etc.).

Lorsque le "Cours collectif seul" a lieu tous les 15 jours, un abattement de 50 % est appliqué sur le tarif plein.

3 - Fanfares

Les membres des fanfares des communes du Syndicat Intercommunal qui adhèrent en tant que structures au Conservatoire de Musique et de Danse sont dispensés du droit d'inscription et se font appliquer le tarif résident.

4 - Personnel du Conservatoire

Les enfants du personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficie de la gratuité des cours.

5 - Élèves résidents de la Métropole

Les élèves du 3e cycle, Cycle spécialisé et CPES bénéficient du tarif résident.

6 - Situation spécifique

Les personnes en situation de handicap et les personnes ayant le statut de réfugié bénéficient du tarif résident

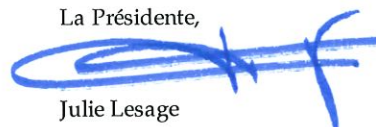
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Julie Lesage

